

Association Bien Vivre à La Rochette
adresse postale: Mairie de Fontcouverte
Guy MASSARDIER, Président de l'Association.

Fontcouverte le 28 novembre 2005

Objet: rénovation de la chapelle de La Rochette.

Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Suite à notre rencontre en mairie le 11 avril 2005 et aux visites de la chapelle en présence de Messieurs DOMINJON et ALBRIEUX, d'entrepreneurs et de différents membres de notre association, je reviens à vous pour savoir où en est le dossier de notre chapelle.

Chaque hameau de la commune de Fontcouverte possède des ressources en patrimoine qui méritent d'être conservées tant par l'aspect touristique que culturel. La Rochette possédait cinq pôles dignes d'intérêt avec des symboliques différentes, à savoir:

1- l'école, qui a été démolie car, faute d'entretien, elle représentait un danger pour la population.

2- la remise des pompes qui a été sauvée in extremis de la démolition grâce à l'intervention de notre association et de l'association AVEC. En effet, cette remise des pompes était en partie détériorée suite à l'incendie de la maison Roux, et la commune voulait affecter l'indemnisation des assurances à une autre utilisation.

3- le four banal qui est maintenant en état, géré et utilisé par notre association et les habitants du hameau.

4- les trois croix, un des sites les plus visités par les touristes l'été, en très mauvais état et qui ont été refaites en août 2005 grâce au don unique de monsieur Fernand GILBERT, et qui ont été érigées par des membres de notre association.

5- la chapelle...qu'en restera-t-il dans quelques années? Il est en effet urgent d'entamer le plus rapidement possible la restauration de ce bâtiment par une mise en sécurité avec la réparation indispensable de

la voûte, qui permettrait alors toute intervention à l'intérieur que notre association est prête à assurer.

Lors d'une récente réunion d'information organisée par l'ACA sur la sauvegarde du patrimoine dans la vallée de la Maurienne, le représentant de la commission d'art sacré de Chambéry a rappelé les "devoirs des municipalités" quant à l'entretien des églises, des sanctuaires et des chapelles dont les communes sont responsables depuis la loi de 1905. C'est un devoir de mémoire par rapport à la vie sociale du passé que chacun se doit de sauvegarder pour envisager le futur touristique ou culturel. Je précise que les membres de notre association ne sont pas, pour la plupart, catholiques pratiquants, mais qu'ils ont compris la nécessité de sauvegarder ce patrimoine. Je suis persuadé qu'il en est de même de l'équipe municipale.

Nous avons visité de nombreux bâtiments rénovés par des municipalités qui ont fait ce choix (les 6 chapelles de Beaune, les chapelles d'Orelle, plus proche de nous la chapelle des Colonnes...). Nous souhaiterions une prise de position claire du Maire et de son Conseil Municipal sur son intention d'engager les travaux dans la chapelle de La Rochette, chapelle que chaque touriste peut voir en montant sur le plateau de La TOUSSUIRE.

Nous restons à votre disposition pour toute rencontre avec vous-même et avec des entreprises du bâtiment que vous pourriez soumissionner pour faire avancer ce chantier de sauvegarde de notre patrimoine commun.

L'Association Bien Vivre à La Rochette pourrait alors utiliser les divers dons qu'elle a reçus (4116,41€), notamment lors des décès de M. Marcel GILBERT-COLLET, de M. BUISSON et dernièrement de M. Philippe COVAREL, pour réaliser les aménagements intérieurs.

Dans l'attente de votre réponse que nous demandent nos adhérents et que nous communiquerons à l'ensemble des habitants de La Rochette, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Association Bien Vivre à la Rochette.
Guy MASSARDIER.